

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

✉ **Secrétariat** : sdquimperle@gmail.com (abonnement au bulletin)

🌐 **Site Internet** : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎ 02 98 96 03 94
6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎ 02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Scaër ☎ 02 98 59 40 31

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎ 02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Clohars Carnoët ☎ 02 98 71 56 76

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎ en attente

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎ 02 98 06 00 11



Bulletin paroissial n°546 du 18 au 24 avril 2021

DANS LA PAROISSE

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES			MESSES EN SEMAINE				
Samedi 24 avril <i>St Fidèle de Sigmaringen</i>	Tréméven	17h00	Lundi 19 avril <i>Ste Emma</i>	18h00	Grande chapelle – Kerbertrand-		
	Clohars						
Dimanche 25 avril <i>St Marc, évangéliste</i>	Bannalec	9h30	Mardi 20 avril <i>B^{se} Odette</i>	18h00	Grande chapelle - Kerbertrand		
	Guilligomarc'h	11h00					
	Quimperlé N-Dame						
Samedi 1^{er} mai <i>St Joseph, artisan</i>	Névez	17h00	Mercredi 21 avril <i>St Anselme</i>	18h00	Grande chapelle – Kerbertrand		
	Mellac						
Dimanche 2 mai <i>St Athanase d'Alexandrie</i>	Moëlan	9h30	Jeudi 22 avril <i>St Alexandre</i>	9h00	Riec		
	Le Trévoux						
	Arzano	11h00				18h00	Grande chapelle - Kerbertrand
	Quimperlé N-Dame						
Nizon	18h00	Grande chapelle - Kerbertrand					
			Vendredi 23 avril <i>St Georges</i>	9h00	Grande chapelle – Kerbertrand		
			Samedi 24 avril <i>St Fidèle de Sigmaringen</i>	9h00	Grande chapelle – Kerbertrand		

Permanence de confession :

Samedi 15 mai de 10h30 à 12h, sacristie de l'église-abbatiale Ste Croix, Quimperlé.

Adoration du Saint Sacrement :

Église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00.

Église de Pont-Aven : le mercredi à 18h00.

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : le vendredi de 9h à 17h00

Eglise de Tréméven le lundi de 9h30 à 10h30.

Eglise de Rédéné le vendredi de 15h à 16h30.

Prière du chapelet

Église de Clohars le mardi à 17h30 ;

Chapelle de Trémorvézen : le jeudi à 14h00 ;

Grande chapelle de Kerbertrand le jeudi à 17h30 (avant la messe)

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : tous les jours à 11h00, et le dimanche à 16h30.

Groupe de prière de l'Eau Vive se retrouve le lundi à 16h30, maison paroissiale de Quimperlé, 6 rue Langor

La journée mondiale de prière pour les vocations aura lieu le **dimanche 25 avril** prochain. Une neuvaine de prière « Chapelet pour les vocation » est initiée du 17 au 25 avril. La proposition de neuvaine est disponible sur le site Internet de la paroisse à la rubrique « Actu ».

ATTENTION

Lorsque vous êtes dans une des églises de la paroisse, merci de respecter les **gestes de protection** : port du masque, distance physique, nettoyage des mains au gel hydroalcoolique

DÉCISIONS PASTORALES AUTOUR DE LA DYNAMIQUE DES PARDONS DE CHAPELLE

Nos chapelles doivent rester un lieu de vie spirituelle, car nous en sommes héritiers et bâtisseurs. Une chapelle est un lieu de culte et de prière, même si elle peut devenir, pour un temps, un lieu culturel au service du patrimoine religieux. Il faut remercier tous les bénévoles des comités de chapelle qui œuvrent en lien avec les Mairies et plus largement, pour maintenir en vie notre patrimoine religieux.

L'équipe pastorale, avec une petite équipe de coordination (un prêtre, un diacre et 2 représentants de chaque communauté chrétienne locale) se sont attachées à évaluer la dynamique des pardons de chapelle, pour faire résonner sur notre territoire paroissial le texte de notre Evêque « **Les pardons hier, aujourd'hui, demain : orientations diocésaines** ».

On ne peut bien entendu occulter l'impact de la Covid 19 dans ce domaine en se posant quelques questions : l'évolution de la pandémie ...le nombre de fidèles autorisé dans un espace chapelle réduit : quelle capacité d'accueil des fidèles ?... Fête profane déjà annulée pour certains pardons 2021... Après ce travail d'évaluation, l'équipe pastorale a pris une décision :

COMME L'AN PASSÉ, AUCUN PARDON DE CHAPELLE AVEC EUCHARISTIE NE SERA CÉLÉBRÉ EN 2021. EN REVANCHE, UN TEMPS DE PRIÈRE POURRA ÊTRE ORGANISÉ : EN EFFET, IL EST POSSIBLE DE FAIRE VIVRE AUTREMENT LE TEMPS DES PARDONS DANS NOS CHAPELLES.

L'équipe pastorale ouvre plusieurs pistes :

- Prévoir là où c'est possible les prières du mois de Marie (Mai), voire des marches, des célébrations autour de la parole de Dieu...
- Le jour du pardon de chapelle : ouverture de la chapelle, fleurissement, environnement musical, mise à disposition de cierges de dévotion et de textes de prière ...
- La veille ou le jour du pardon de chapelle organiser un temps de prière animé par des fidèles laïcs, avec l'évocation de l'historique de la chapelle ou du saint honoré. On pourra se rassembler auprès d'une fontaine et dans la chapelle elle-même... pour chanter les psaumes, vivre une liturgie de la parole, un chapelet, l'adoration du saint sacrement

Et pour la suite ?

La pandémie ne durera pas toujours mais la diminution du nombre de prêtres nous invite à préciser les choses pour l'avenir.

En septembre, octobre ou novembre 2021, une rencontre de concertation par Communauté Chrétienne Locale (CCL) se tiendra, réunissant les comités de chapelle, bénévoles, prêtres et délégués pastoraux. L'orientation de la dynamique des pardons de chapelle sera présentée à partir du texte de notre Evêque « **Les pardons hier, aujourd'hui, demain : orientations diocésaines** » et du point 3 du projet pastoral missionnaire de la paroisse St Colomban que nous vous rappelons ci-dessous :

Les pardons viennent bousculer les plannings des Eucharisties dominicales : dans l'avenir, certains de nos pardons pourraient être célébrés en semaine (le jour de la fête du saint honoré), le samedi à 18h, le dimanche à 9h30 ou à 11h00. Certains de nos pardons seront présidés par des prêtres, des diacres, ou encore une équipe de laïcs missionnés pour maintenir la prière chrétienne dans les chapelles. Mais l'Eucharistie ne sera pas automatiquement célébrée à un pardon.

Pour 2022 : un calendrier des pardons avec Eucharistie et les temps liturgiques autour de la Parole de Dieu en absence de prêtres sera établi, et des fidèles formés pour conduire ces temps de prière. Ce calendrier sera établi une fois pour toute sur plusieurs années : assurant une alternance Eucharistie / temps de prière liturgique pour chaque pardon. Des prêtres extérieurs pourront être invités à présider des pardons, uniquement dans le cadre de ce calendrier.

Mgr DOGNIN conclue ainsi son document « **Les pardons hier, aujourd'hui, demain** » : « *Je remercie sincèrement ceux et celles, très nombreux, qui s'investissent déjà toute l'année pour préparer, organiser et animer les pardons. Je les encourage à développer leur engagement et à inventer de nouvelles manières d'y vivre l'Évangile. Beaucoup de gens y trouvent, grâce à eux, des lieux de convivialité et de ressourcement dans la foi.* »



Fait à Quimperlé le 6 avril 2021
Père Guillaume CROGUIENNEC, Curé.